

2024-023
LN° /MINSEPI CAB.

Yaoundé, le 05 AVR 2024

Le Ministre

A

Monsieur le Président de la Fédération
Camerounaise de Football
- Yaoundé -

Réf : VL N °048/FECAFOOT/PDT/DIRCAB/2024 du 03 AVRIL 2024.

Objet : Recrutement du sélectionneur et des responsables
chargés de l'encadrement technique, administratif et médical
de l'équipe nationale senior de football masculin.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance d'objet et de référence susvisés, par laquelle vous vous opposez à la mise en œuvre de la décision bénéficiant du Très Haut Accord de Monsieur le Président de la République relative tant à la désignation qu'à la contractualisation des membres du nouveau staff d'encadrement des Lions Indomptables. *Décision prise sur la base de l'article 9 de la convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 donnant la pleine et entière latitude à l'Etat de recruter et de mettre des encadreurs à la disposition de ses sélections nationales de football. Ce mécanisme de mise à disposition, a dans un passé récent, permis le recrutement et la désignation à titre d'exemple des staffs conduits respectivement par MM. Clarence SEEDORF, Antonio CONCEIÇAO et Rigobert SONG, pour ne citer que ces cas, sans que cela ait suscité la moindre polémique ou tentative d'obstruction de la part de la FECAFOOT.*

Tout en attirant votre attention sur la nécessité de redorer le blason des Lions Indomptables et de les amener à écrire de nouvelles pages victorieuses et glorieuses, ceci dans la sérénité, la cohésion et l'harmonie,

J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans son discours à la jeunesse le 10 février 2024, le Président de la République a prescrit au Gouvernement en général et au Ministère en charge des Sports en particulier, la mise en œuvre urgente d'un certain nombre de mesures correctives et adéquates. Ceci, au regard des résultats relativement médiocres enregistrés par les Lions Indomptables depuis le premier trimestre 2022, et plus particulièrement avec la débâcle de notre équipe nationale à la phase finale de la CAN « Côte-d'Ivoire 2023 ».

Subséquemment au non renouvellement, en février dernier, des contrats des membres du précédent encadrement technique conduit par Monsieur Rigobert SONG, le processus de recrutement d'un nouveau Staff d'Encadrement de nos Lions Indomptables a été initié, en cohérence avec les Hautes Orientations du Chef de l'Etat. Dans ce contexte, un groupe de travail ministériel constitué de personnalités à l'expertise avérée, a été mis en place à l'effet d'enregistrer, d'analyser et d'évaluer méthodiquement et rationnellement l'ensemble des candidatures. Une trentaine de candidatures ont été reçues au MINSEP, parmi lesquelles trois transmises, en toute connaissance de cause et de la procédure, par vos soins à travers la lettre n°030/FECAFOOT/PDT/DIRCAB/ACP/24 du 12 mars 2024. Toutes ces candidatures ont été examinées dans la transparence et l'objectivité, sur la base d'une grille de notation et de critères d'évaluation rigoureusement définis. Ces critères intégraient entre autres : le niveau de qualification et de motivation, les performances, les habilitations connexes et complémentaires, la connaissance du football camerounais, la capacité à travailler en toute indépendance et probité sans interférence extérieure, le cursus professionnel, les distinctions et l'expérience en tant qu'entraîneur. Le groupe de travail était particulièrement attentif tant à la qualité du projet présenté par le candidat en vue du relèvement et de l'amélioration des performances des Lions Indomptables, qu'à la soutenabilité des prétentions salariales et exigences financières des candidats.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de signaler que les trois (03) candidatures soumises par vos soins, présentaient chacune des prétentions salariales exorbitantes, variant d'environ 1 milliard (1.500.000 euros) à 1,6 milliard de FCFA (2.500.000 euros) de rémunération (hors primes diverses) par an, soit respectivement en moyenne de **82 000 000 FCFA à 132 000 000 FCFA** par mois. Ce qui représente des montants excessifs jamais payés à un quelconque entraîneur dans l'histoire des Lions indomptables. De plus, l'exigence formulée par vous relative à la mise à disposition des moyens financiers et logistiques deux semaines avant la prise de fonction éventuelle des candidats présentés par la FECAFOOT, rendait difficilement soutenables et rédhibitoires pour ne pas dire dissuasives leurs prétentions salariales, au vu de fortes contraintes budgétaires actuelles de l'Etat. Ceci, d'autant plus que tous les autres candidats avec des qualifications équivalentes, formulaient des demandes financières de loin plus modestes et logiquement plus raisonnables et soutenables.

Après examen de l'ensemble des dossiers, une première liste de huit (08) candidats les mieux notés, a été dégagée. Le groupe de travail a ensuite procédé à l'audition par visio-conférence de cinq (05) prétendants effectivement disponibles. Au terme de ces auditions, le classement final des trois candidats correspondant le mieux aux données qualificatives et au profil recherché, a été établi. Un processus de sélection rigoureux a également conduit à l'identification des autres responsables potentiels de l'encadrement technique, administratif et médical. Comme de tradition, l'ensemble des *short-list* a été soumis au Haut Arbitrage et à la Sanction de la Présidence de la République qui a dûment validé et approuvé la composition du nouveau staff technique, administratif et médical des Lions Indomptables, proposé par le Ministère de Tutelle, avec **M. Marc BRYS**, de nationalité belge, comme Entraineur-Sélectionneur. Les intéressés ont été mis à la disposition de l'équipe nationale masculine fanion de football, conformément aux dispositions pertinentes de la convention relative à la gestion des sélections nationales de football entre le MINSEP et la FECAFOOT du 05 février 2015, laquelle indique en son article 9 alinéa 1^{er} : « **Les membres des structures d'encadrement des sélections nationales de football sont recrutés, soit sur la base d'un contrat signé avec le Président de la Fédération Camerounaise de Football, après avis obligatoire du Ministre chargé des sports, soit sur la base d'une mise à disposition par l'Etat** ».

Soulignons qu'en matière de désignation, de recrutement et de prise en charge des encadrements des équipes nationales, et compte tenu du mutisme à ce sujet du décret n°384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des équipes nationales de football, le texte de référence le plus approprié, le cadre juridique opératoire et explicite est la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015, avec son additif du 04 mai 2016. Cet acte concerté, auréolé de la force obligatoire de la « loi des parties » et bénéficiant tant du privilège de la *lex posterior* que de l'autorité de la *lex specialis*. Ce texte ne soumet pas la décision du Gouvernement à une approbation préalable de la FECAFOOT. Aussi bien, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 9, l'Etat étant celui qui paye les membres de l'encadrement technique, il est tout à fait normal, comme cela a toujours été le cas, qu'il ait la latitude, sous la tutelle du Ministère des Sports et de l'Education Physique (qui signe l'acte juridique d'engagement) de recruter, de désigner et d'affecter des encadreurs auprès des Lions Indomptables, dont la gestion est concédée par le Gouvernement à la FECAFOOT. Une distinction doit en effet être faite entre l'autorité compétente en matière de recrutement des encadreurs et de leur prise en solde d'une part, et la structure chargée de leur gestion d'autre part.

Au demeurant, le choix et la désignation de l'ensemble de l'équipe d'encadrement a été fait dans une optique téléologique et stratégique, avec en toile de fond le souci de l'efficacité et de la cohérence dans l'atteinte des objectifs de performances assignés aux Lions Indomptables.

Ce faisant, l'Etat souverain, ayant la pleine compétence pour l'interprétation authentique et l'application de ses propres actes réglementaires, a en l'occurrence pris ses responsabilités en tant que propriétaire des Lions Indomptables, patrimoine du peuple camerounais qui en attend un nouveau souffle conquérant et un regain de *fighting spirit*.

Pour votre gouverne, le fait pour les pouvoirs publics, à travers le Ministre des sports et de l'Education Physique, agissant dans le cadre de ses prérogatives, de désigner et de rémunérer des membres de l'encadrement des Lions Indomptables, comme cela a toujours été la pratique, n'affecte en rien l'autonomie de la FECAFOOT et ne viole aucun des « règlements supranationaux » auxquels vous faites allusion. Au contraire, il en tient parfaitement compte.

Le Ministère des Sports et de l'Education physique est attaché au respect du bon accomplissement des missions de l'ensemble des 54 fédérations sportives civiles nationales qu'il a sous sa tutelle, fédérations

auxquelles des financements publics sont accordés et opérant sur la base d'un agrément délivré par le MINSEP qui peut le suspendre ou le retirer en cas de fautes graves (Article 87 alinéa 2 de la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun).

Par ailleurs, au regard de l'imminence des prochaines échéances qui interpellent, début juin, les Lions Indomptables dans le cadre des Eliminatoires de la Coupe du Monde FIFA 2026, nous vous tenons informé que le Ministère des Sports et de l'Education Physique a d'ores et déjà pris toutes les dispositions utiles et nécessaires, adéquates et appropriées, en rapport avec les autres administrations étatiques concernées pour l'entrée en fonction du nouvel Entraineur-sélectionneur, M. Marc BRYS et des autres membres de l'encadrement technique, administratif et médical de la sélection nationale, dont la Très Haute Hiérarchie a approuvé la liste.

Enfin, il y a lieu d'avoir toujours présent à l'esprit que l'image du Cameroun, grande nation du football doit être préservée en permanence, au-delà de toutes autres considérations particularistes ou individualistes. Ce qui compte, c'est la prévalence de l'intérêt supérieur de la Nation dont les Lions Indomptables sont l'un des plus emblématiques porte-étendards. Par conséquent, le plus important c'est de se serrer les coudes pour constituer une chaîne d'union sacrée autour de notre sélection nationale de football, afin que celle-ci retrouve le chemin de nouvelles victoires, conformément aux Hautes Directives du Président de la République. Pour la joie et la fierté du grand public sportif camerounais, tous les acteurs du mouvement sportif doivent être focalisés sur cet objectif noble visant le triomphe de la belle ambition victorieuse et glorieuse des Lions Indomptables.

Vous voudrez bien croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération./-

Ampliation :

- MINETAT/SGPR
- SGPM

